

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

17-7

Mercredi 18 octobre 2017

~~~~~

## Compte-Rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 18 octobre 2017 à 19 H.  
Etaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, MM. C. CHEVALIER, P. GUILLOT et D. JEAN, Adjoint, Mme E. ECHANTILLAC, MM. JP. BARON, C. LAITHIER et F. PUPPINI, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées: D. GARNIER et K. SCHOUMACKER, qui ont donné procuration respectivement à S. BOCHET et D. JEAN.

Absents: A. ORTOLLAND, S. PETITDEMANGE et L. RENAUD.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; C. LAITHIER est élu secrétaire de séance.

### 1 -BUDGET – Modification des «tarifs municipaux».

Le conseil municipal approuve les modification de tarifs suivants :

#### -GARDERIE PERISCOLAIRE

Cette proposition porte sur l'achat d'un ticket.

|              | Tarifs |
|--------------|--------|
| Ticket ROSE  | 1,80 € |
| Ticket BLANC | 3,60 € |

#### -RESTAURATION SCOLAIRE

|               | Tarifs |
|---------------|--------|
| Ticket ORANGE | 3,50 € |
| Ticket JAUNE  | 4,30 € |
| Ticket VERT   | 5,20 € |
| Ticket ROUGE  | 5,90 € |
| Ticket BLEU   | 6,50 € |

Il est précisé que le tarif des tickets de restauration scolaire valorise un service de repas et de garderie. Le repas est valorisé pour toutes les familles à 3,00 € par ticket.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 2 – BUDGET – Décision modificative n°2

Sur explication de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 portant sur des virements de crédits en investissement en dépenses et recettes pour 29 000 € en lien avec les évolutions intervenues sur la masse salariale.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 3- ADMINISTRATION GENERALE - Défenses des intérêts de la Commune.

Le Conseil Municipal désapprouve le principe de lancer une procédure de résiliation du bail commercial conclu avec l'EURL «AUBERGE LE SAINT MICH».

*Décision prise à l'unanimité.*

### 4- TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – Situation au 01/10/2017.

Le Conseil Municipal décide la modification du tableau des emplois et approuve le principe de reprise en régie des prestations de services et d'entretien durant la période du centre de loisirs.

*Décision prise à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35.

Le Maire,  
S. BOCHET



Le Secrétaire de séance,  
C. LAITHIER

